



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Chichester

Séance régulière du Conseil Municipal de Chichester tenue le 4 octobre 2021 à 19h00, au bureau municipal au 75, rue Notre-Dame, Chapeau, Québec.

À laquelle étaient présents, son Honneur le maire Donald Gagnon et les conseillers Neil Maloney, Corey Bissonnette, Chrissy Ann Payne, Louis Schryer, Jacques Fleury et Dustin Denault.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. **Ouverture de la séance**

Maire Gagnon souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. **Acceptation de l'ordre du jour**

132-21/10

Proposé par Louis Schryer d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et amendé.
Adopté

3. **Déclaration de conflit (si applicable)**

Aucune.

4. **Approbation du procès-verbal**

133-21/10

Proposé par Chrissy Ann Payne que le procès-verbal de la séance régulière du 13 septembre 2021 soit adopté.

Adopté

5. **Visiteurs**

Aucun.

6. **Rapport du Maire, MRC**

Le maire déclare ne pas avoir de rapport.

7. **Rapports des comités**

Sécurité publique

Le conseiller Fleury, Président du comité de la Sécurité Publique donne un rapport verbal.

Le résumé de la réunion du comité du service d'incendie est présenté.

134-21/10

Allocation de formation drone

Proposé par Louis Schryer d'approuver la même allocation pour la finition de la formation sur drone que le montant alloué pour l'accomplissement du cours de Pompier 1.

Adopté



No de résolution
ou annotation

135-21/10

Formation 2022

Proposé par Chrissy Payne d'approuver 12 pompiers pour commencer leur formation Pompier 1 en 2022 et d'autoriser L'Isle-aux-Allumettes à envoyer la demande officielle à la MRC Pontiac, au nom des Services de sécurité incendie Pontiac Ouest.

Adopté

136-21/10

Dîner de Noël/appréciation

Proposé par Neil Maloney d'approuver le souper d'appréciation à emporter, dans le même format que 2020, pour les pompiers, les membres du conseil et le personnel.

Adopté

Voirie & Environnement

Le Maire Gagnon, Président du comité de voirie et environnement, donne un rapport verbal.

137-21/10

Rapport finale – Aide voirie locale – PPA

ATTENDU QUE la municipalité de Chichester a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de conseiller Jacques Fleury, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Chichester approuve les dépenses d'un montant de 40 799 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

138-21/10

TECQ 2019-2023 – travaux projet – version #2

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Louis Schryer et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité

Urbanisme & Développement

Le conseiller Neil Maloney, Président du comité d'urbanisme, donne un rapport verbal.

139-21/10

Problèmes d'autorisation (lot # 6071797)

Proposé par Neil Maloney que le conseil appuie le travail de l'inspecteur municipal et maintienne sa position initiale concernant les problèmes avec le propriétaire du lot 6 071 797).

Adopté

140-21/10

Extension de date pour le nettoyage de terrain (lot # 6073232)

Proposé par Louis Schryer d'accorder une prolongation du délai pour le nettoyage du terrain portant le lot # 6073232 jusqu'au 30 novembre 2021.

POUR :	CONTRE:
Louis Schryer	Neil Maloney
Dustin Denault	Chrissy Payne
Corey Bissonnette	Jacques Fleury

Défaite en division

141-21/10

Extension de date pour le nettoyage de terrain (lot # 6073232)

Proposé par Neil Maloney d'accorder une prolongation de la date limite pour le nettoyage de la propriété portant le lot # 6073232 jusqu'au 12 novembre 2021.

POUR :	CONTRE:
Neil Maloney	Dustin Denault
Chrissy Payne	Corey Bissonnette
Jacques Fleury	Louis Schryer

Le maire vote en faveur de la résolution.

Adopté en division

142-21/10

Nettoyage de la propriété (lot # 6073232)

Proposé par Louis Schryer de permettre que la machine de criblage demeure sur le terrain, à la discrétion du propriétaire.

Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

143-21/10

Vente terrain municipal

Les soumissions suivantes ont été reçues suite à l'avis de vente du lot # 6071931 :

Gérard Labre 600 \$

Greg Patterson 2 050 \$

Proposé par Louis Schryer que la Municipalité vende ledit lot au plus offrant, Greg Patterson et d'autoriser la Directrice générale à signer tous les documents requis.

Adopté

Administration & Finance

Le conseiller Schryer, Président du comité d'administration et de finance, donne un rapport verbal.

144-21/10

Frais de comptabilité

Proposé par Chrissy Payne d'approuver l'augmentation demandée des frais de services comptables, par Gerard Labelle, pour l'année 2022.

Adopté

Loisirs, Récréation, Tourisme & Marketing

La conseillère Payne, Présidente du comité des loisirs, récréation, du tourisme et du marketing, donne un rapport verbal.

8. Questions par le public

Aucune.

9. Présentation des comptes

145-21/10

Proposé par Louis Schryer que les factures soient acquittées tel que la liste présentée.

Adopté

10. Lecture de la correspondance

Aucune.

11. Varia

Aucun.

12. Huis-clos

Pas nécessaire.

13. Date de la prochaine séance

146-21/10

Proposé par Chrissy Ann Payne que la prochaine séance de Conseil aura lieu le lundi 15 novembre 2021.

Adopté



No de résolution
ou annotation

147-21/10

14. Clôture de la séance

Proposé par Neil Maloney que la séance soit levée 20h25.

Adopté



Directrice générale / secrétaire-trésorière



Maire

Je, Donald Gagnon, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

La version française est la version officielle - The French version is the official version